



Ville de Diekirch

AVIS AU PUBLIC

Concerne : Elections européennes 2019
Inscription sur les listes électorales

Le 26 mai 2019 auront lieu les élections européennes. L'ensemble des citoyens européens élisent leurs représentants au sein du Parlement européen.

Pour les Luxembourgeois

Les Luxembourgeois sont d'office inscrits sur les listes électorales et seront automatiquement convoqués pour aller voter.

Pour les ressortissants européens

Vous avez le droit de vote aux élections du Parlement européen. Les ressortissants européens non-luxembourgeois qui résident au Grand-Duché pourront soit élire des représentants de leur pays d'origine, soit participer à l'élection des représentants luxembourgeois au Parlement européen.

Une fois inscrits, vous le resterez tant que vous êtes résidents au Luxembourg et la participation aux élections est obligatoire. Vous pouvez cependant vous désinscrire à tout moment.

Pour pouvoir participer aux élections européennes, vous devez vous inscrire avant le 28 février 2019.

Inscrivez-vous maintenant !

Heures d'ouverture du bureau de la population :
Du lundi au vendredi de 8.30-11.30 et 14.00-16.30
Nocturne mercredi : 8.30-11.30 et 14.00-18.00

Ouvertures exceptionnelles :

Mercredi 06.02.2019 : 8.30-11.30 et 14.00-19.00

Mercredi 13.02.2019 : 8.30-11.30 et 14.00-19.00

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Claude Haagen, bourgmestre
René Kanivé, échevin
Claude Thill, échevin